

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 22 janvier 2025

01.2025-21	CYCLE DE L'EAU OBJET : Accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales - avenant n°6 au lot n° 2 « branchements, petites réparations et extensions de réseaux »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision n°B_24.05.2022-01 du Bureau Communautaire du 24 mai 2022 approuvant l'accord cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux Pluviales conclu, pour le lot n°2 « branchements, petites réparations et extensions de réseaux », avec l'entreprise CISE TP - siège social : 11 chemin de bretagne 92130 Issy Les Moulineaux – pour un montant minimum annuel de 50 000 € HT et avec un maximum annuel de 650 000 € HT, valable pour la durée du marché, étant entendu que l'accord-cadre s'exécutera sur la base des prix unitaires indiqués au Bordereau des Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées,

VU les décisions du Président n°02.2023-08 du 15 février 2023, n°10.2023-29 du 31 octobre 2023, n°04.2024-27 du 22 avril 2024 et n°10.2024-16 du 25 octobre 2024 actant respectivement la conclusion des avenants n°1, n°2, n°3 et n°5 pour l'ajout de prix nouveaux à l'accord-cadre sans incidence financière sur le contrat en cours,

VU la décision n°06.2024-26 du Président en date du 27 juin 2024 actant la conclusion d'un avenant n°4 modifiant l'intitulé de certains prix du bordereau des prix unitaires afin de prendre en compte la bonne unité de mesure,

Considérant la nécessité d'ajouter un prix nouveau à l'accord-cadre, afin de réaliser certains travaux non prévus initialement,

Considérant l'avenant n° 6 détaillant le prix nouveau rendu nécessaire pour une bonne exécution des prestations, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n°6 au lot n°2 « « branchements, petites réparations et extensions de réseaux » de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales avec le groupement précité, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 6

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

13 rue des ajoncs
44194 CLISSON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

CISE TP SAS

11 Chemin de Bretagne
CS40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ **Objet du marché public:**

Accord-cadre à bons de commande

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES
Lot 2 : Branchements, petites réparations et extensions de réseaux (inférieur à 100 ml)

Marché n° 22.017

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 21 juin 2022**

■ **Forme de l'accord-cadre :**

Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, avec un minima annuel de 50 000 € HT et avec un maxima annuel de 650 000 € HT, valable pour la durée du marché.

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**

1 an reconductible 3 fois (article 4.1 du CCAP). La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

■ **Montant initial de l'accord-cadre :**

- Les prestations sont rémunérées par application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires, étant précisé que seules les quantités réellement exécutées seront facturées.

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n°6 a pour objet de créer des prix nouveaux à l'accord-cadre, afin de réaliser certains travaux non prévus initialement.

Les prix nouveaux intégrés au bordereau des prix unitaires (BPU) sont les suivants :

Prix N°	Désignation	Prix Unitaire € HT
316	Terrassement manuel – Aspiratrice Ce prix rémunère la plus value pour la réalisation de terrassements manuels et/ou à l'aspiratrice. Le forfait par jour :	3 550,00
317	Remblais contexte exigu Ce prix rémunère par mètre linéaire de tranchée à remblayer quelque soient les dimensions de la tranchée, la plus-value pour la mise en œuvre de remblais de tranchée dans un contexte exigu le mètre linéaire :	162,34
318	Intervention pour dépose de conduite en amiante selon la procédure de la sous-section n°3 Ce prix rémunère forfaitairement la dépose d'une conduite Ø200 en amiante ciment sur un linéaire d'environ 30 mètres. Ce prix comprend les sujétions liées aux interventions en sous-section 3, l'établissement du plan de retrait, la stratégie d'échantillonnage, les mesures d'empoussièrement, l'évacuation et le transport vers une installation de déchet dangereux, les démarches à réaliser par l'entreprise sur le site de trackdéchet. L'application de ce prix est prévue dans le cadre du chantier de l'impasse de la place de l'Eglise à Haute-Goulaine. le Forfait :	7 812,50
545	Mise en place d'une conduite d'alimentation d'eau potable provisoire Ce prix rémunère, par branchement alimenté provisoirement, la fourniture et mise en place d'une conduite d'alimentation d'eau potable provisoire. L'unité :	526,15

Le présent avenant s'impose à tous les bons de commande passés en cours d'exécution ou à exécuter.

- **Prestations exécutées par les sous-traitants** : Les dispositions du présent avenant s'appliqueront aux sous-traitants déclarés pour l'exécution des prestations.

- **Incidence financière de l'avenant** :

L'avenant n° 6 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

- **Renonciation à toutes réclamations ultérieures** :

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

- **Clauses inchangées** :

Les autres clauses du marché restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

- **Annexes de l'avenant** :

Numéro	Intitulé des Annexes
N°1	Bordereau des prix unitaires V6 intégrant les prix nouveaux précités

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)